

## **Pensionnat Jean-Baptiste De La Salle à Rouen.**

**Numéro d'inventaire :** 1978.03708

**Type de document :** prospectus, catalogue publicitaire

**Date de création :** 1975

**Description :** Brochure agafée; papier glacé blanc imprimé en noir + une photo n&b en première page.

**Mesures :** hauteur : 170 mm ; largeur : 220 mm

**Notes :** Prospectus de présentation du pensionnat J.B. De La Salle, établissement fondé en 1874 à Rouen. Préface de Frère Raymond Lefebvre, directeur, datée d'avril 1975. Histoire de l'établissement, organisation des études, trousseau et prix des pensions.

**Mots-clés :** Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

**Filière :** Institutions privées

**Niveau :** Séquence de niveaux

**Nom de la commune :** Rouen

**Nom du département :** Seine-Maritime

**Autres descriptions :** Langue : Français

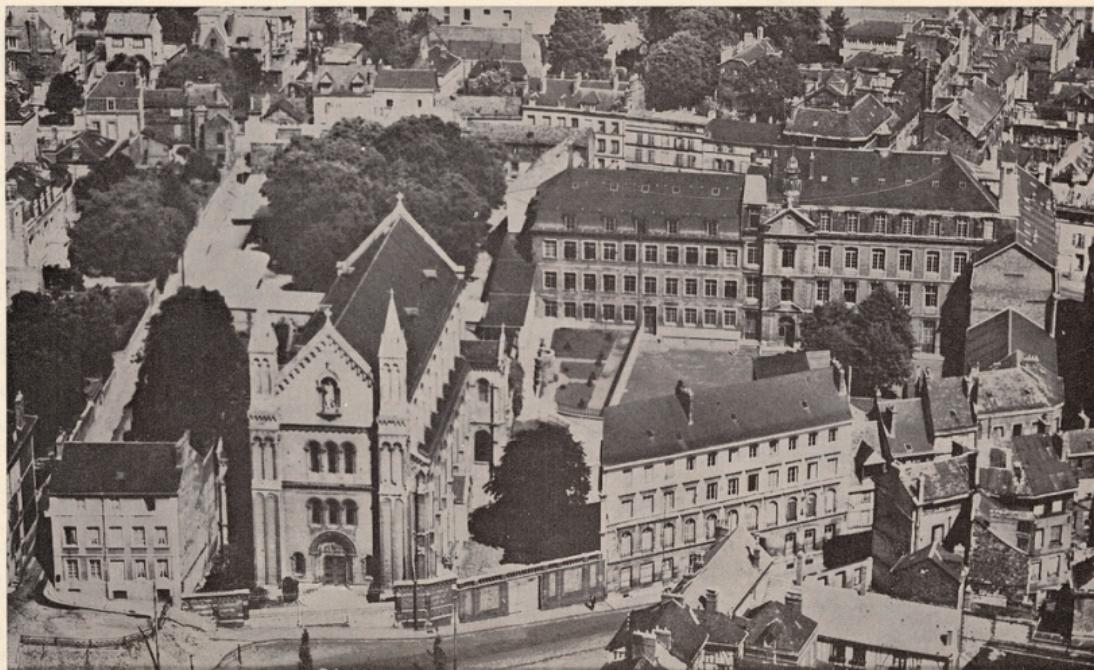
Nombre de pages : 8

ill.

Sommaire : Préface p 2

**Lieux :** Seine-Maritime, Rouen

## **PENSIONNAT JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE**



**84, rue Saint-Gervais - 76042 ROUEN CEDEX**

#### LE PENSIONNAT J.-B. DE LA SALLE

Dirigé par l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, en étroite collaboration avec la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, vient de fêter son Centenaire en novembre 1974.

C'est essentiellement une maison d'éducation chrétienne. Il est indispensable que ce caractère propre soit au moins accepté par les parents qui y demandent l'admission de leur enfant.

L'école compte actuellement 1 080 élèves, de la 11<sup>e</sup> (cours préparatoire) aux Terminales B, C et D. La communauté des Frères se compose de neuf membres qui sont soit professeurs, soit responsables de division. L'ensemble des professeurs et surveillants est d'environ 70 personnes. Sept personnes assurent les tâches administratives (accueil, intendance, comptabilité, secrétariat, etc...). Environ trente personnes veillent plus directement à la santé et au confort matériel des enfants.

L'établissement a signé avec l'Etat un contrat d'Association en 1968 pour les classes secondaires, et un contrat simple en 1961 pour les classes primaires. Le Pensionnat est habilité à recevoir des boursiers.

#### AUMONERIE

M. l'Abbé BOURDON est plus spécialement chargé de l'aumônerie du Pensionnat. Il est aidé dans sa tâche par le Père LEDOUX (pour les classes élémentaires). L'éducation de la foi est une des préoccupations permanentes de la communauté éducative. Elle se fait surtout lors des heures consacrées à la catéchèse (de une à deux heures par semaine, selon les classes) qui est assurée par les aumôniers, des frères, des professeurs, et des parents. Les élèves ont la possibilité de participer à la messe quand ils le désirent. Des messes regroupent plus particulièrement, à intervalles réguliers, soit une classe, soit un groupe de classes, selon les aspirations et la psychologie de chaque âge.

#### PROFESSION DE FOI

La Profession de foi se fait soit en 6<sup>e</sup>, soit en 5<sup>e</sup> selon l'âge, la maturité, les aspirations de l'enfant, et, surtout, la compréhension qu'il a de cet acte personnel qu'il désire accomplir.

#### ORGANISATION SCOLAIRE

Le Pensionnat Jean-Baptiste de la Salle est un établissement primaire et secondaire de garçons. Il fonctionne en internat, demi-pension et externat (environ 300 internes, 450 demi-pensionnaires, et 300 externes).

Pour conserver à la maison un caractère accueillant et familial, et respecter autant que possible les caractéristiques et les besoins de chaque âge, les élèves sont répartis en quatre « Divisions » suffisamment autonomes sous la responsabilité d'un « Chef de Division » aidé d'un Surveillant Général Adjoint.

Cette répartition se fait comme suit :

**4<sup>e</sup> Division Classes Élémentaires :**

11<sup>e</sup> (CP), 10<sup>e</sup> (CE1), 9<sup>e</sup> (CE2), 8<sup>e</sup>/1 et 8<sup>e</sup>/2 (CM1), 7<sup>e</sup>/1, 7<sup>e</sup>/2 et 7<sup>e</sup>/3 (CM2).

Chef de Division : Frère Pierre CHELDUKOFF.

**3<sup>e</sup> Division :**

Classes de 6<sup>e</sup> : 6<sup>e</sup> A, 6<sup>e</sup> B, 6<sup>e</sup> C, 6<sup>e</sup> D.

Classes de 5<sup>e</sup> : 5<sup>e</sup> A, 5<sup>e</sup> B, 5<sup>e</sup> C, 5<sup>e</sup> D.

(La répartition des élèves se fait d'une façon homogène et uniforme entre ces différentes classes, sans qu'une classe puisse au départ, être considérée comme plus « forte » qu'une autre).

En 6<sup>e</sup>, les élèves commencent une langue moderne : l'anglais.

Chef de Division : Frère Yves LAURAIN.

**2<sup>e</sup> Division :**

Classes de 4<sup>e</sup> : 4<sup>e</sup> B (latin), 4<sup>e</sup> MA, 4<sup>e</sup> MB, 4<sup>e</sup> MC.

Classes de 3<sup>e</sup> : 3<sup>e</sup> B (latin), 3<sup>e</sup> MA, 3<sup>e</sup> MB, 3<sup>e</sup> MC.

N.B. La seconde langue se commence en 4<sup>e</sup>. Elle peut être soit l'Allemand, soit l'Espagnol. Le Latin se commence également en 4<sup>e</sup>.

Chef de Division : Frère Félix FOUCHER.

**1<sup>re</sup> Division : Classes du Second cycle :** 2<sup>e</sup> AB2, 2<sup>e</sup> C1, 2<sup>e</sup> C2, 2<sup>e</sup> C3 — 1<sup>re</sup> B, 1<sup>re</sup> C, 1<sup>re</sup> D — Terminales B, C et D.

Chef de Division : M. B. RIBAY.

N. B. Un élève qui fait la 2<sup>e</sup> AB2 fera ensuite une 1<sup>re</sup> B, puis une Terminale B (Sciences Économiques). Un élève qui fait une Seconde C, fera suivant la décision du conseil de classe de fin d'année, une 1<sup>re</sup> C ou une 1<sup>re</sup> D, puis une Terminale C ou une Terminale D.

Chaque classe a son **Professeur Principal** qui remplit auprès de ses collègues une tâche de coordination et assure la liaison avec les parents, le Chef de Division, et la Direction.

Les parents peuvent, pour tout ce qui concerne leur fils, prendre contact avec le Chef de Division, le Professeur Principal, ou les différents Professeurs. Le Frère Directeur se tient également à la disposition des familles. Il convient, pour toute rencontre, de prendre rendez-vous soit directement, soit par l'intermédiaire de Mme GENEAU, responsable de l'accueil.

#### ETUDES ET ORIENTATION.

Il est essentiel que l'enfant soit dans la classe qui convient à son caractère et à ses possibilités. Ses aptitudes peuvent varier au cours de sa scolarité. Les Professeurs réunis en **conseil de classe** (une fois par mois dans le secondaire) étudient pendant toute l'année le comportement de leurs élèves, afin de déterminer aussi objectivement que possible ce qui leur convient. Plusieurs paliers sont particulièrement importants : montée en 6<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup>. M. COTTRELLE, directeur des services Psychopédagogiques de l'Enseignement Catholique (41, route de Neufchâtel, 76000 ROUEN - Tél. 71.13.78) travaille en liaison étroite avec le Pensionnat. Des tests collectifs ont lieu en 7<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>. Sans avoir une valeur absolue, ils permettent de mieux cerner les possibilités profondes de l'enfant. Une consultation individuelle avec M. COTTRELLE est parfois conseillée.

En principe nous faisons le maximum pour que tous les parents sachent dès la fin du second trimestre s'il faut penser à un changement d'orientation ou à un redoublement pour l'année suivante. Il faut évidemment, sans attendre cette date, étudier attentivement les indications et les notes portées sur les bulletins, et surtout les bulletins trimestriels, afin de rencontrer le professeur principal et prendre les dispositions nécessaires en temps utile.

Lors des inscriptions, le Frère Directeur respecte les décisions prises par les conseils de classe, que l'élève soit issu d'un Etablissement public ou d'un Etablissement privé. Cependant, il se réserve le droit de s'informer auprès de l'Etablissement d'origine sur la valeur scolaire et l'attitude générale de l'élève présenté.

Pour les élèves déjà dans le Pensionnat, il peut sembler nécessaire à un moment de la scolarité, d'envisager un redoublement. Le conseil de classe en décide. Il faut alors décliner aussi objectivement que possible si cette seconde année doit se faire au Pensionnat ou dans un autre Etablissement.

**Le redoublement en Classe Terminale** ne peut jamais être considéré comme un droit. L'accès dans ces classes est réservé en priorité aux élèves de Première de l'Etablissement. De toutes façons les parents qui demanderaient le redoublement de leur fils doivent le faire dès qu'ils ont connaissance de son échec au baccalauréat.

#### HORAIRES JOURNALIERS.

Les exigences des programmes et les règlements académiques nous ont amenés à établir des horaires journaliers qui ne sont pas nécessairement les mêmes pour toutes les Divisions.

**1<sup>e</sup> Division.** Classes du Second Cycle : matin : 8 h à 11 h 50 ; après-midi : 13 h 35 à 16 h 30 ; quelques cours se terminent à 17 h 30.

Cours le mercredi matin et le samedi matin.

Le lundi matin, les cours commencent en principe à 8 h 55.

Etudes surveillées tous les jours de classe de 17 h 30 à 19 h 35. Ces études sont destinées aux internes. On y accepte les demi-pensionnaires et externes.

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Divisions.** Classes du Premier Cycle : matin : 8 h 55 à 11 h 50 ; après-midi : 13 h 35 à 16 h 30.

Cours le mercredi matin et le samedi matin.

Etudes surveillées de 17 h à 19 h 25 pour les internes.

Etudes surveillées de 17 h à 18 h pour les externes et les demi-pensionnaires.

**4<sup>e</sup> Division.** Classes Elémentaires : matin : 8 h 45 à 11 h 50 ; après-midi : 13 h 35 à 16 h 30.

Pas de cours le mercredi. Cours comme d'habitude le samedi matin.

Etudes surveillées de 17 h à 18 h et de 18 h 15 à 19 h 25.

Les externes et demi-pensionnaires que leurs parents viennent chercher en dehors des récréations du soir les attendent en salle d'étude.

Pour les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Divisions, l'accueil est assuré dès 8 h 15 le matin. Une contribution sur la base de 20 F par mois pour une heure d'étude quotidienne le soir est demandée aux familles des externes et demi-pensionnaires.